

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs Commune de Westhouse

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être touchés.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue,
- une importante gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique.
- les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire.

La Commune de WESTHOUSE est concernée par :

- le risque d'inondation
- le risque sismique
- le risque de tempête

Risque chimique ou nucléaire : La Commune de WESTHOUSE n'est pas concernée par les risques technologiques bien que le risque SEVESO le plus proche soit à Erstein (STAC DOW France).

POURQUOI CE DOCUMENT ?

Face aux risques recensés sur la Commune et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de développer une information préventive. Elle est instaurée en FRANCE par l'article 12 de la loi du 22 juillet 1987 : "Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger". Son but est de sensibiliser la population aux risques existants et de l'informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'accident.

Le présent dossier, intitulé D.I.C.R.I.M. s'inscrit dans cette démarche de prévention. Tout citoyen peut consulter le D.I.C.R.I.M. tenu à disposition en Mairie ou sur le site Internet de la Commune



<http://westhouse.info>



Mairie de Westhouse
Adresse : 137 rue Principale 67230 Westhouse
Téléphone : 03 88 74 40 05 - Télécopie : 03 88 74 28 75
Email : mairie.westhouse@wanadoo.fr

LE RISQUE D'INONDATION



Qu'est ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle peut être due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, provoquée par des pluies importantes et durables.

Les manifestations des inondations

Elles peuvent se traduire à Westhouse par une inondation de type plaine :

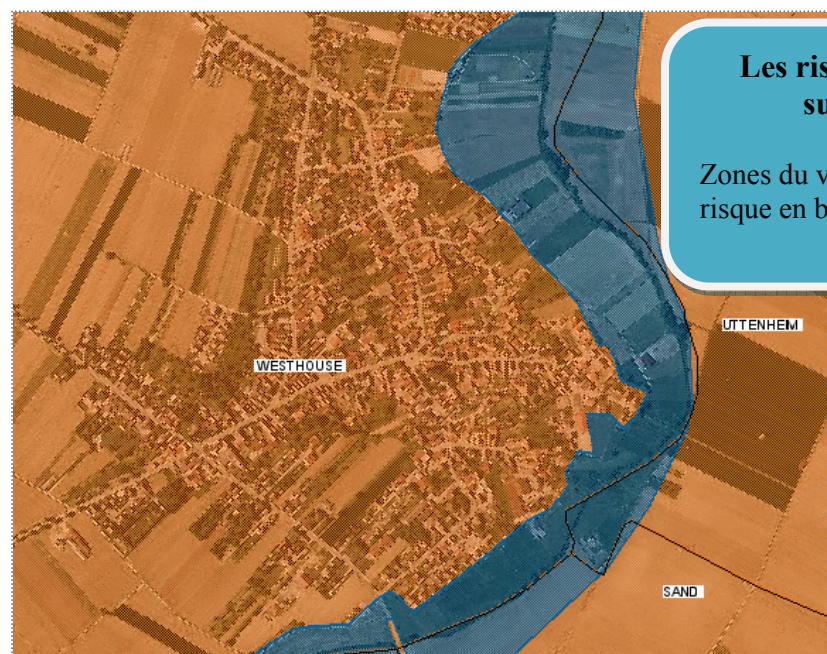
- le débordement de la Scheer sortant de son lit,
- une remontée de la nappe phréatique,
- une stagnation des eaux pluviales,
- Un ruissellement en secteur urbain lors de pluies de forte intensité dû à une saturation du réseau d'évacuation des eaux pluviales et/ou usées.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

Les dernières inondations avec Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations	22/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
Inondations et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999



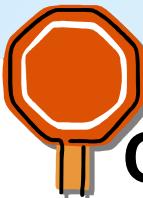
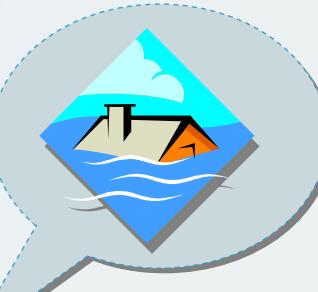
Les risques aujourd'hui sur Westhouse

Zones du village potentiellement à risque en bleu

SOURCE : SOGREAH

Inondation

Les consignes de sécurité : prévoir les gestes essentiels



Ce que vous devez faire !

Avant

- Assurer la conformité des branchements au réseau public d'assainissement (étanchéité des réseaux privatifs situés sous le niveau de la chaussée), nettoyer les grilles pour permettre un bon écoulement des eaux
- Prévoir la pause de clapet anti-retour et en vérifier régulièrement le fonctionnement
- Prévoir l'obturation des parties basses et rehausser objets et mobiliers
- Posséder un transistor à piles
- Amarrer les différentes cuves (gaz, fioul)



À l'annonce de risque d'inondation

- Fermer portes, fenêtres et aérations basses
- Veiller à l'étanchéité des parties basses
- Couper le gaz et l'électricité (notamment en partie basse de l'immeuble)
- Ranger au sec produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte d'identité...)
- Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés
- Faire une réserve d'eau potable en étage
- Prévoir l'évacuation, monter à pied dans les étages sans prendre l'ascenseur



Pendant

- Écouter France Bleu Alsace FM 101.4 ou France Inter GO 1852m (162 KHz) pour connaître les consignes à suivre
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés et l'école s'occupe d'eux
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours
- Ne pas s'engager en zone inondée
- Évacuer sur ordre seulement

Après

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Rétablir l'électricité : uniquement après intervention d'un professionnel et sur installation sèche
- Circuler avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...)
- Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation par des professionnels compétents

LE RISQUE SISMIQUE



Qu'est ce que le risque sismique ?

Un risque sismique ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, la fréquence et la durée des vibrations. On distingue les séismes :

- d'origine tectonique, les plus dévastateurs (secousses, raz-de-marée...)
- d'origine volcanique
- d'origine humaine (remplissage de retenues de barrages, exploitation des sous-sols, explosions dans les carrières...).

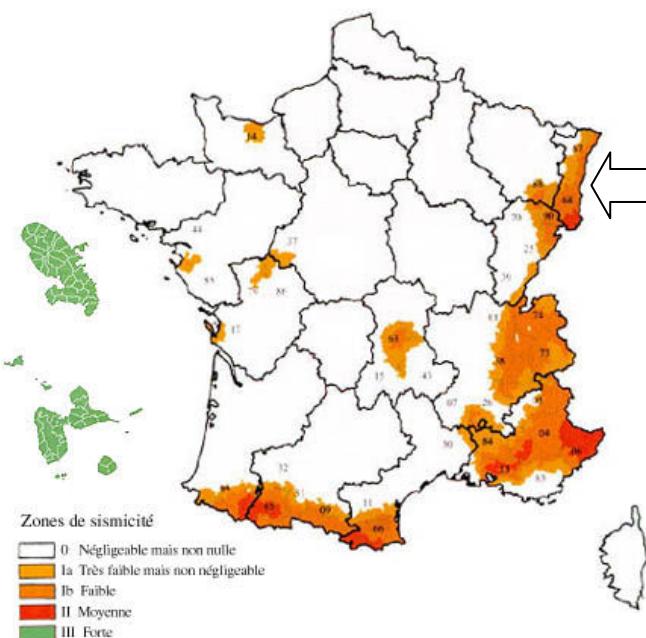
Les manifestations des risques sismiques

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs.

Quels sont les risques sismiques pour la commune de Westhouse ?

La commune de Westhouse est classée en zone de sismicité **1B**, c'est-à-dire une zone de "sismicité faible" où :

- aucune secousse d'intensité supérieure ou égale à IX n'a été observée historiquement,
- la période de retour d'une secousse d'intensité supérieure à VIII dépasse 250 ans,
- la période de retour d'une secousse d'intensité supérieure à VII dépasse 75 ans.

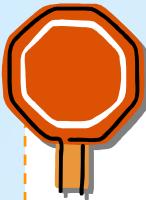


Les derniers séismes dans la région
Date (magnitude – échelle de Richter)

- 15 Juillet 1980 (~5)
- 22 février 2003 (5,4)
- 22 mars 2003 (5,4)
- 23 février 2004 (5,1)
- 22 juin 2004 (3,7)
- 5 décembre 2004 (4,9)
- 12 mai 2005 (3,8)
- 12 novembre 2005 (4,2)

Risque sismique

Les consignes de sécurité : prévoir les gestes essentiels



Ce que vous devez faire !

Avant

- "Repérer" les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- "Repérer" les murs porteurs de votre maison ou appartement
- Préparer un plan de regroupement familial.

Pendant

- Rester où l'on est :
 - à l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse, ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres ;
 - à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...) ;
 - en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

Après

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Se diriger vers un endroit dégagé, par exemple le terrain de foot à Westhouse
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ; ils sont pris en charge
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, sortir et prévenir les autorités.
- Ecouter la radio : France Bleu Alsace 101.4 FM
- Prévenir les secours en cas de besoin, le 17 pour la Gendarmerie, le 18 pour les Pompiers le 15 pour le Samu, ou sur un portable le 112.

LE RISQUE DE TEMPETE



Qu'est ce qu'une tempête ?

Une tempête est une perturbation associée à un centre de basses pressions atmosphériques et provoquant des vents violents tournant autour de ce centre dépressionnaire.

A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales (durant quelques secondes) sur des mâts météorologiques, à 10 m du sol, dégagés de tout bâtiment ou relief susceptible de renforcer ou d'atténuer la vitesse au niveau de l'instrument de mesure.

Les tempêtes peuvent être accompagnées, précédées et suivies de fortes précipitations parfois d'orages.

Les manifestations des tempêtes

Elles peuvent se traduire par :

- des vents très forts tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Les tempêtes en phase d'intensification sont marquées par des vents violents jusqu'à proximité du minimum de pression atmosphérique, tandis qu'en phase de maturité et de comblement, le vent se calme près du centre et reste très fort à la périphérie. Le phénomène concerne une zone de diamètre de 200 à 900 km mais dans son déplacement rapide des milliers de kilomètres sont touchés en une seule journée ;
- des pluies abondantes pouvant provoquer des dégâts importants (inondations, coulées de boue, glissements de terrain) ;
- des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages...) ;
- des chutes d'arbres et de branches qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures ;
- détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication.

Mesures de prévention et de protection déjà en place

Prévention

Il revient à tout propriétaire de veiller à l'entretien régulier de son patrimoine qu'il s'agisse des bâtiments (en particulier constructions légères ou anciennes et toitures) ou des arbres. Par ailleurs, dans la mesure où il en a connaissance, il appartient au citoyen de signaler en Mairie notamment les constructions présentant des risques de chute de matériaux et les situations susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique. La municipalité engage les procédures nécessaires pour mettre fin aux situations de péril (immeubles menaçant ruine, exécution d'office...).

En cas de tempête, la population doit éviter particulièrement toute circulation.

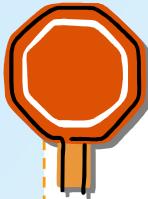
Protection

METEO FRANCE diffuse des Bulletins Régionaux d'Alerte Météorologique (B.R.A.M.) en direction des services de la Protection Civile. Ces services informent ensuite le Préfet qui transmet l'alerte au Maire, chargé de mettre en œuvre les moyens adéquats. Les services publics, les réseaux EDF/GDF et FRANCE TELECOM prennent alors les mesures nécessaires pour assurer la protection de la population et des biens. Le Préfet n'assure la direction des opérations que si l'ampleur de la situation l'exige.

Il est important que chacun connaisse la conduite qu'il doit adopter en cas de tempête.

Risque de tempête

Les consignes de sécurité : prévoir les gestes essentiels



Ce que vous devez faire !

Avant

- S'informer:
 - Ecouter les bulletins météo à la radio et les consignes de sauvegarde
- Prévoir:
 - Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
 - Gagner un abri en dur
 - Rentrer le bétail et le matériel
 - Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette
 - Vérifier l'état des fermetures et de la toiture

Pendant

- S'informer

S'informer du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radio...), des consignes des autorités - France Inter GO 1852 m ou France Bleue Alsace 101.4 FM
- Se protéger

Ne pas sortir, ne pas se déplacer inutilement. Ceux qui sont en voiture doivent rouler lentement.

Après

- Évaluer les dangers et agir avec précaution
 - Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment...) couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
 - Ne pas toucher les câbles tombés à terre
 - Ne pas prendre de risques inutiles

L'ALERTE DES POPULATIONS

Les sirènes

Le réseau d'alerte de Westhouse est composé d'une sirène, située sur le toit de l'école élémentaire sur la place de la Mairie. Pour vérifier le bon fonctionnement de la sirène, il est procédé à un essai le premier samedi de chaque mois à midi.

L'alerte

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore annonçant un danger immédiat. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection. Certains risques sont annoncés par un signal d'alerte donné par la sirène : ... L'alerte peut ensuite être confirmée par la radio.

Début d'alerte : 3 coups de sirène (son montant et descendant) identiques d'une minute chacun, séparés par une interruption de 5 secondes.

Fin d'alerte : Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu de 30 secondes.

Que faire en cas d'alerte ?

Le signal ne renseigne pas sur la nature du danger. Il est donc nécessaire d'observer rapidement quelques consignes de sécurité.

Dès que vous entendez le signal de la sirène :

- Ne pas sortir et écouter la radio (France Inter GO 1852 m ou France Bleu Alsace 101.4 FM) pour avoir des informations sur le risque et les consignes à suivre.
- Ne pas fumer, libérer les lignes téléphoniques pour les secours.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, cette dernière s'occupe d'eux selon un plan particulier de mise en sécurité.

Numéros utiles

Police	17	Centre antipoison	03 88 37 37 37
Pompiers	18	Electricité	03 88 49 43 50
Samu	15	Gaz	03 88 74 47 65
Gendarmerie	03 88 74 40 42	Service des eaux	03 88 19 29 19
Urgences	03 88 38 68 55 ou 03 88 75 20 75	Assainissement	03 88 47 61 20



Composer le
112